

Ces relèvements des taux d'intérêt ne visaient pas à servir mieux la population, à construire des logements de meilleure qualité ou à abaisser les prix; l'objectif de cette politique du gouvernement était de rendre ces placements plus profitables pour les sociétés d'assurance et de fiducie et pour ceux qui disposent d'argent, étant donné qu'ils refusaient de prêter tant que les taux d'intérêt n'auraient pas été relevés.

Permettez-moi de vous donner une autre preuve que la politique du gouvernement ne vise pas à aider les cultivateurs ou les travailleurs, mais surtout à aider l'industrie. Quand le parti libéral était au pouvoir il n'y a pas telle année, il avait imposé un impôt spécial de 5 p. 100 à l'industrie. Il était censé atténuer les pressions exercées par les projets de construction et d'investissements entrepris par l'industrie, refroidir ce secteur de notre économie. L'impôt de 5 p. 100 qu'on prélevait sur l'industrie a été versé au Trésor public et a été remboursé par la suite.

A la même époque, le gouvernement libéral avait imposé un autre impôt de 3 p. 100 à l'industrie et aux travailleurs jusqu'à concurrence d'un montant maximum, ce qui signifiait que le lourd fardeau de cet impôt retombait sur les épaules des salariés, des cultivateurs, et ainsi de suite, pour permettre au gouvernement de rembourser l'industrie. C'était, monsieur l'Orateur, l'orientation politique d'un parti adhérant aux principes capitalistes, y compris ceux qui mènent l'industrie, qui, de toute évidence, mènent également le gouvernement.

**M. Nielsen:** C'était assez subtil.

**M. Howard (Skeena):** Ce n'était pas subtil du tout, c'est leur façon habituelle de faire. C'est leur façon normale d'agir. Il n'y avait rien de subtil, ils l'ont fait ouvertement. Ils nous ont dit qu'ils allaient le faire, et nous l'avons gentiment accepté. Par «nous», j'entends le public en général et le pays dans son ensemble, qui n'avaient peut-être pas regardé la question de très près.

Ce qu'a fait le ministre des Finances l'autre soir est un autre exemple de rajustement des taux d'impôt, qui n'est pas destiné à aider les cultivateurs ou les travailleurs du pays ni à augmenter le pouvoir d'achat des six ou sept millions de travailleurs, mais plutôt à aider l'industrie. Autrement, pourquoi les cultivateurs, les travailleurs et les pêcheurs obtiennent-ils une réduction d'impôt de 3 p. 100, alors que l'industrie en obtient une de 7 p. 100? Ce dernier groupe est-il deux fois plus important que l'autre? Examinons ce que signifie cette réduction d'impôt pour un célibataire gagnant \$8,000 par année. Selon les barèmes fiscaux, avec la réduction annoncée l'autre soir par le ministre des Finances, cette personne économisera la somme globale de \$19.26 pendant l'année. En fait, il n'économisera que la moitié de cette somme cette année, car la nouvelle réduction ne s'applique qu'à la seconde moitié de l'année.

Je suis heureux de constater qu'au moins un ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, fait attention à mes remarques, et il a raison car la plupart des gens qui relèvent de sa compétence, c'est-à-dire les Indiens, n'ont pas des revenus aussi élevés et ne seront donc pas touchés par la nouvelle réduction fiscale. Ils resteront en bas de l'échelle des revenus, au même seuil de pauvreté. J'espère que le ministère des Affaires indiennes va prendre une initiative quelconque pour élever les niveaux de revenus de la population indienne de façon à ce qu'elle tire quelque avantage de ces réductions fiscales.

Prenons maintenant le cas d'un homme marié ayant deux enfants, dont le revenu est de \$8,000. Il économisera

la somme globale, l'année prochaine, non cette année, de \$13.44. N'est-ce pas là un don fantastique et généreux de la part du Père Noël Benson? Laissez-moi également examiner les statistiques fiscales dont nous disposons, c'est-à-dire celles de l'année 1971, qui ont été publiées il y a quelques jours. Il est intéressant de remarquer que tous les employés qui y figurent—et ils sont 6,312,000—avaient, en 1969, un revenu annuel moyen de \$6,047 qui n'a pas augmenté beaucoup depuis lors. Un homme marié ayant deux personnes à charge dont le revenu est de \$6,000 par année obtiendrait une réduction d'impôt, pas cette année mais l'année prochaine, d'exactement \$4.32. Je conçois qu'une telle générosité soit difficilement imaginable.

Prenons le cas d'un agriculteur dont le revenu annuel moyen cette année-là était de \$5,106, ou d'un pêcheur dont le revenu était \$5,048. Un agriculteur aussi bien qu'un pêcheur avec deux enfants, obtiendra, sous ce grand et généreux gouvernement libéral, des avantages s'élevant, l'année prochaine, à \$4.32. S'ils ont un revenu semblable cette année, ils n'en bénéficieront que d'une réduction fiscale de \$2.16 puisqu'elle s'applique qu'à la deuxième moitié de cette année.

• (3.30 p.m.)

Par contraste, laissez-moi vous montrer comment l'industrie, et c'est particulièrement le cas dans un secteur industriel précis, peut, en se servant du droit canadien sur les sociétés et des échappatoires qui subsistent dans les différentes lois promulguées par les gouvernements successifs du pays, escroquer les contribuables canadiens et l'industrie elle-même de \$2,300,000 en l'espace de deux ans. Une décision doit être prise dans quelques jours, le 25 octobre, au sujet de la vente du fonds commercial et des avoirs de l'Atlantic Sugar Refineries Company Limited—il s'agit seulement du fonds commercial et des avoirs et non pas de la société elle-même—à une de ses filiales qui lui appartient en totalité, l'Acadia Pulp and Paper Limited. Atlantic Sugar possède déjà Acadia Pulp and Paper Limited; il s'agit d'une de ses filiales et la société propose de vendre son fonds et ses avoirs à cette filiale qui lui appartient en totalité. On dira qu'il s'agit là d'une transaction d'affaires tout à fait courante que cela se fait tous les jours. Je ne sais pas sous quelle forme se fera la transaction; il s'agira probablement d'un échange d'actions ou de quelque chose de cette sorte.

Le président de l'Atlantic Sugar, M. W. J. R. Paton, un monsieur qui proposait il y a encore quelques jours de continuer à abandonner notre patrimoine aux États-Unis, a fait un discours dans lequel il disait:

... la transaction envisagée ...

A savoir la vente du fonds et des avoirs de l'Atlantic Sugar à l'Acadia Pulp and Paper.

... est destinée à accroître les gains après imposition, de cette société et de ses filiales, considérées comme un tout.

Savez-vous ce qu'il se passe? Atlantic Sugar Refineries Company Limited fait des bénéfices et Acadia Pulp and Paper Limited subit des pertes, mais les deux sociétés ont le même propriétaire. De la façon dont les choses se présentent actuellement, celui-ci ne peut pas soustraire des bénéfices de Atlantic Sugar les pertes d'Acadia Pulp and Paper Limited. Il doit payer des impôts sur le revenu de Atlantic Sugar, mais s'il vend ses biens et son actif commercial à l'Acadia Pulp and Paper, il pourra compenser les pertes de la compagnie de pâtes et papiers par les bénéfices réalisés sur le sucre en un seul bloc. Il réussira ainsi à vous frauder, monsieur le président, vous, moi-même et tous les citoyens canadiens, de \$2,300,000, mon-